

Monieur

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser
le 23 may 1789 m'apprend avec douleur que d'autres
personnes alloient continuer les travaux de la cloture
de paris, confiés à mes soins.



Je veux que les loix de la justice, ce paternel commun,
L'unionne applique de la justice, au près d'un ministre
vestiment, est faire les plus nobles éloges des en carrière,
au près de tout autre, la vocation seroit un reproche.

Sous les ordres de M. de Solovine j'ai été chargé de faire
les notes de paris, on m'ordonne de plus, de verser
appeler, des suppléments, on les approuva.

En 1787. j'étais à la moitié de la dépense privée, j'avais
pris les mesures nécessaires pour ne pas l'augmenter,
tout pouvoit être fini, à la fin de l'année, lorsque
l'arrêté du 17. sept. nomma des commissaires pour
faire un nouvel examen.

j'ai été examiné, recherché, l'admission, la
ma vaudra sa confiance. L'opinion qui m'avoit
arraché à vos travaux curieux, n'aura cessé; j'ai passé

j'ay attendu le jour de la vérité, qui en cassant les
intrigues devoit pointer mes droits, j'ay communiqué
aux entrepreneurs de tous genres, les ordres du M^r Delaboulaye,
sans me pas faire la moindre réflexion; instrument des
Volontés successives, je dois ignorer si on a bien fait
de lever la ville de Paris, de construire des batiments
qui amènent à l'étranger l'importance de la capitale,
si on a bien fait de planter des boulevards &c. si on
a bien fait de donner au public une œuvre de satisfaction,
en publiant qu'on a pas voulu faire ce qu'on a fait.
cette discussion ne m'appartient pas; sans doute on a
voulu faire ce qu'on a approuvé, et payé.

consulté sur ce qui falloit pour terminer cette
entreprise, j'ay fait un detail que j'ay remis le 7 avril
1789. une commission, il me vint le 798084, j'en vis
éclairer le ministre, sans me compromettre
j'elay fait.

je demande à être continué dans mes fonctions,
je n'ay pas mérité de perdre la confiance, je le
demande pour l'intérêt du Roy; qu'il nous soit relâché
une affaire, dont les plus petits details me sont
connus dans le principe?

la commission est composée de jeun. de vieux partis,
elle me couramment persécuté, mais il est des

jeunes dont le sentiment est le seul redoublement,
si je n'ai pas affez honte, Monsieur, pour vous avoir
pour juge, je demande au moins de juges libres,
mes égaux, l'académie.

je leur disay (pour l'intérêt du Roy) il ne m'estoit
aucun dessein de faire. Pour terminer généralement
tous les objets qui concernent la Nation; j'ay
après m'avoir sacrifié, jusqu'en tout, si d'autres
pouvoient se charger de la conduite de cette entreprise,
je leur disay (pour moy) ce n'est pas l'intérêt qui dirige
ma vocation, c'est le sentiment noble et pur
de ma réputation, que des ennemis malicieux voudroient
altérer, et ma plus chère propriété, celle de mes enfants,
je dois la défendre pour la leur conserver.

enfin, Monsieur, est avoué acqui je dois la plus grande
partie de mon existence, et votre vous je me
glorifie. est avoué tout acqui j'ay vécu, est avoué
un si bon homme homme acqui je demande justice,
mon espérance ne peut pas être trompée; vous aimez
le bien, vous le faites sans cesse; j'attends de mon
patrie ce que la nation elle même, obtiendra de
vous, si elle accueille les vus sages, et les vus beaux
qui vous animent.

je suis avec le plus profond respect.

Monsieur.

Votre très humble et très obéissant
serviteur Le Doux

le 2. juin 1789

Baptiste Potier - 2011